



3 juillet 2019

Pollution à l'ozone Fin de l'épisode de smog

Les concentrations d'ozone mesurées hier par les stations de surveillance de la qualité de l'air se trouvaient à nouveau en-dessous de la valeur seuil d'information de 180 µg/m³. L'épisode de pollution élevée à l'ozone est donc terminé et la procédure d'information suspendue. Les recommandations à la population restent valables pour les personnes les plus sensibles.

Des changements dans les conditions météorologiques marquent la fin de l'épisode de pollution élevée à l'ozone (O₃). Les concentrations d'ozone se trouvaient hier à nouveau en-dessous de la valeur seuil d'information de 180 µg/m³ (valeur horaire maximale sur une journée), mais resteront très probablement supérieures à la valeur limite de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) de 120 µg/m³ d'ici le weekend prochain. En effet, les conditions météorologiques prévues jusqu'à dimanche 7 juillet sont assez favorables à la formation d'ozone.

Les recommandations à la population sont donc toujours valables pour les personnes les plus sensibles. Il s'agit notamment de réduire les efforts physiques intenses ou les activités sportives en plein air, de les limiter à la matinée (moment de la journée où la pollution à l'ozone est la moins élevée) et d'éviter les autres facteurs irritants (tabac, solvants, fumées).

L'action pour les bons de transport public, lancée le vendredi 28 juin 2019 et octroyant un rabais de 20 francs à l'achat d'un abonnement 1/2-tarif Découverte valable 2 mois, est valable jusqu'au 3 juillet courant.

Le succès de cette action sera analysé. Un bilan sera publié dans le rapport annuel sur la protection de l'air.

Tous les résultats concernant la qualité de l'air en Valais ainsi que des renseignements utiles se trouvent sur www.vs.ch/air.

Personnes de contact

Stefan Burgener, chef de la section Transports, Service de la mobilité, 027 606 33 88 / 079 625 64 43

Alain Klose, chef de section, Service de l'environnement, 027 606 31 85 / 078 827 47 60

